



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

DDT
Service aménagement territorial
Secrétariat de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers

Montauban, le **12 JAN. 2024**

Affaire suivie par : Flavie BERGOUNIOUX
Mél : ddt-cdpenaf@tarn-et-garonne.gouv.fr

La présidente de la CDPENAF

à

Direction départementale des
territoires
Service aménagement territorial
Bureau droit des sols
2 quai de Verdun - BP 775
82000 MONTAUBAN

Objet : avis de la CDPENAF concernant les dossiers n° 082 098 23 N0007 et 082 066 23 N0004 pour une centrale solaire au sol sur les communes de Léojac et Génébrières

Réf. : let_20231207_ci-bads_centrale-eni_leoja-genebrieres.odt

Lors de sa séance du 24 novembre 2023, la CDPENAF s'est prononcée sur deux demandes de PC concernant la création d'une centrale solaire au sol sur les communes de Léojac et Génébrières. En vertu des dispositions de l'article L.112-1-1 du code rural, la CDPENAF de Tarn-et-Garonne a demandé à être consultée sur ce projet qui touche des surfaces à usage agricole.

La CDPENAF a notamment examiné le projet au regard des critères suivants :

- la superficie de la parcelle
- l'emprise du projet
- la nature des sols
- les usages locaux

Après avoir délibéré, la commission a émis un **avis défavorable** sur les deux permis de construire déposés pour ce projet. Les membres de la commission font remarquer que la valorisation énergétique des cultures projetée n'apparaît pas comme une orientation souhaitable pour l'agriculture du département, qui est déjà soumise à d'importantes tensions foncières. La production de cultures à vocation énergétique est très marginale sur ce secteur du département, et cette production nécessite actuellement un transport conséquent pour

être valorisée. Par ailleurs, les membres de la commission s'interrogent sur le choix fait de ne pas irriguer les parcelles; alors que l'exploitant en aurait la capacité.

La présidente de la CDPENAF,



Marie-Line POMMET